



## Compte-rendu du Comité Technique (CT) Météo-France du jeudi 13 mars

Ce fut le premier Comité Technique (CT) Météo-France de M. Jean-Marc Lacave, p-dg de l'Etablissement depuis ce début d'année 2014.

### Table des matières

Une entrée en matière très succincte.....	1
Plus loin dans ce CT sont évoqués la réorganisation territoriale et son accompagnement, la politique aéronautique, le centre de Trappes, les conditions de travail - le cas du radar de Bordeaux -, le télétravail.....	2
Les recrutements, les effectifs et Kerguelen.....	3
Les mesures sociales (2014, et nouvelles grilles B et C, et CUT 2013, et certaines ITS à revaloriser pour les TSI en sortie d'école).....	3
En matière de gestion du personnel.....	4
Point sur les chargés de recherche (CR) et directeurs de recherche : .....	4
Une première version de la charte de gestion des contractuels est présentée :.....	4
Élections professionnelles (4 décembre 2014, composition des Comités Techniques).....	4
Deux questions diverses ont concerné l'Outre-Mer :.....	5
Prise en charge d'A/R pour les concours et examens.....	5

#### Une entrée en matière très succincte

En introduction était prévu un « exposé de M Lacave, nouveau p-dg ». Il s'est contenté de replacer chacun à sa place : les organisations syndicales représentent les personnels, le p-dg arbitre, prend des décisions selon les contraintes et enjeux, y compris sur des sujets portés par ces organisations.

Des échanges plus intéressants ont lieu durant le déroulement de ce comité technique (CT).

Nous ne faisons pas de déclaration liminaire, ayant dit au p-dg ce que nous avons à lui dire lors de notre rencontre du 22 janvier 2014 (cf. [notre compte-rendu de ces échanges](#)). Nous souhaitons surtout connaître sa conception du dialogue social et sa vision pour l'avenir.

FO et CGT dressent un tableau assez noir de la situation que conteste le p-dg, disant qu'il a jusqu'ici rencontré des gens motivés, malgré de nombreux sujets de préoccupation. Solidaires « revendique un engagement fort de notre direction » dans les domaines de la météorologie (mais aussi dans l'« éducation à l'environnement, pollution »). Le p-dg indique que « *les agents comprennent les contraintes du service public* » et que Météo-France n'est pas « *une maison triste, ni sombre, ni déprimée* ».

**Plus loin dans ce CT sont évoqués la réorganisation territoriale et son accompagnement, la politique aéronautique, le centre de Trappes, les conditions de travail - le cas du radar de Bordeaux -, le télétravail**

Pour aller du plus général au particulier, voici ce que nous relevons des paroles du nouveau p-dg et qui nous permet de situer le dialogue social à venir.

« *On n'a rien mis à la place de ce que l'on a supprimé* » : le p-dg souhaite « *partager les mots, les phrases qui remettent du sens pour le service public Météo-France* ». Ainsi, il va organiser un séminaire avec les directeurs pour organiser une réflexion sur ce sujet.

Il dresse les tenants de notre service public « *Ce qui compte, c'est ce qu'attendent les gens. Météo-France peut proposer, mais c'est le public qui décide* ». « *Météo-France ne peut pas décider en chambre de l'utilité de Météo-France* ». Et de conclure qu'il « *faut organiser nos forces pour satisfaire la collectivité nationale* ».

Concernant la réorganisation, alors que nous lui avons posé la question de la révision de certaines cibles sur les effectifs, il précise que les « *cibles doivent être confrontées à la réalité* ». « *Tout ne sera jamais fini, ni gravé dans le marbre* » ; il illustre cette phrase par le cas des plateformes à enjeux ou des centres ayant la charge de 3 départements. Il met en avant l'aéronautique. Et de préciser « *il faut mettre en confiance les collègues* ». Commentaire CFDT-Météo : affichage ou réel souhait de revoir là où ça pêche ?

Le p-dg indique à propos de la réorganisation territoriale « *il faut classer ce projet et cicatriser* ».

Sur la politique aéronautique, après que le directeur adjoint O. Gupta a précisé que les cibles (qui ont été « *données à titre indicatif* » (sic)) sont « *adaptables en fonction de ce qui est constaté au fur et à mesure* », le p-dg précise que l'ouverture de discussions est enclenchée. Il met en avant son constat qu'il y a « *des pointes* » (des pics d'activité) selon l'heure de la journée, selon les saisons. Il souhaite que l'on se penche sur ce sujet, que l'on « *étale* » certaines tâches dans la journée - faire plus tard ce qui ne seraient pas prioritaires (ex. bulletin vol à voile) -.

Au passage, il note un enjeu très important autour de l'organisation du service à l'aéronautique en cas de grève.

Au sujet du centre de Trappes, il précise « *la situation est compliquée mais ce centre deviendra ordinaire* », « *tous les agents ne sont pas attachés aux nuits, le travail posté ne sera pas imposé* ». Nous reprenons alors ce que nous avons souligné en [rencontre p-dg / organisations syndicales DIRIC \(cf. notre CR\)](#). Notre sentiment est fort que la direction profite d'opportunités pour réduire les effectifs sans penser à la qualité du service météorologique. Alors qu'un débat a lieu sur la qualité de l'observation automatique (l'observation en région parisienne étant essentielle pour la prévision immédiate), nous posons la question d'une étude d'impacts de la fermeture de Trappes.

En ce qui concerne les conditions de travail des agents et la fermeture du gardiennage de nuit, le p-dg indique avoir rendu son arbitrage. Il précise qu'il « *ne mésestime pas les pb de sécurité* ». « *On a mis le paquet, regardons comment ça marche* ». Il conclut par un cinglant : « *je préfère un poste de TSM qu'un poste de veilleur de nuit* ». Et revient sur l'organisation du service à rendre durant les nuits.

Nous insistons sur l'accompagnement des agents, car si ce centre ne ferme pas, au sens strict, l'Etablissement se prépare à en sortir une bonne partie des effectifs. Pour la CFDT-Météo, cela doit pouvoir conduire à des CAP inversées pour les agents.

Dans ce domaine des conditions de travail, le rayonnement électromagnétique du nouveau radar de Bordeaux inquiète certains agents. La CFDT-Météo indique que des mesures in situ peuvent être effectuées par des sociétés indépendantes telles l'APAVE ou SOCOTEC, sous l'angle de la

protection des travailleurs. Cela a été fait à Bourges en 2008.

L'ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail) et le Conseiller de Prévention Météo-France, chargés d'instruire ces questions par le p-dg, ont donc à leur disposition un rapport sur le sujet.

Lors de ce CT-EP, le p-dg a précisé sa position vis à vis du télétravail, télétravail que la CFDT-Météo a été la première à soutenir sans faille, notamment son expérimentation actuelle. Le p-dg indique qu'il ne faut pas qu'il soit durable (« à 30 ans, on ne peut envisager une suite de carrière en télétravail », commentaire CFDT : vous avez dit caricatural ?), « pas à domicile » et « jamais zéro contact physique avec Météo-France ». « C'est une solution individuelle ». Précédemment, il avait précisé « le top de la performance individuelle permet le top de la performance collective »...

Commentaire CFDT-Météo : nous lui donnons raison sur le choix d'éviter le domicile, à condition de ne pas exclure cette solution s'il n'y en a pas d'autres. Rappelons que l'expérimentation se déroule dans un cadre strict défini collégialement de 2 (parfois 3) jours télétravaillés par semaine maximum. Nous donnons tort au p-dg s'il considère que les agents de Blois (centre fermé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014) entrent dans le cadre de l'expérimentation télétravail. En effet, les agents de Blois se voient proposer une solution collective d'aménagement de poste, certes à distance de leur centre de rattachement (Orléans). L'intérêt de tester, d'éprouver, de vérifier la capacité de production à distance est bien clair, mais ce n'est pour nous pas le cadre de l'expérimentation du télétravail. Nous sommes favorables aux solutions collectives.

### **Les recrutements, les effectifs et Kerguelen**

Les recrutements 2014 sont abordés. A noter : les arrivées prévues d'1 IPEF, de 29 ITM, de 10 TSM en métropole (en majorité des TSI), 2 TSM en NC, 3 TSM pour la PF (CEAPF). La direction fait un effort pour le recrutement de TSI, avec une publicité dans 50 IUT ciblés. La DRH rappelle que 5 TSI sur détachement ont été accueillis en 2013, et que les formations sont en cours.

Le p-dg se veut clair sur les effectifs : il indiquera le cadrage dans lequel il doit rentrer. « *Le rendez-vous avec moi, c'est le TROED 2017. Il ne faut pas inquiéter tout le monde en ne disant rien* ». Voilà au moins un discours de vérité.

Un point est fait sur les effectifs prévus à Kerguelen les prochaines années ; le p-dg assumant le choix de poursuivre les missions de Météo-France à Kerguelen avec un effectif réduit. « On fait partout des arbitrages ; on ne vit pas que de symboles ». Les missions sont assurées par une convention avec des volontaires du service civique.

Dans l'absolu, la CFDT-Météo aurait bien entendu préféré le maintien de trois agents à Kerguelen plutôt qu'un agent épaulé par trois volontaires du service civique. L'essentiel est que la mission du service météorologique soit correctement rendu.

Lors de cette discussion, la CFDT-Météo souligne que les agents peuvent être fiers du travail effectué en terres australes, parfois au péril de leur vie. Dans le contexte actuel de maîtrise des comptes publics, la CFDT reconnaît que la solution trouvée pour Kerguelen permet de sauver des emplois et du service public.

Chacun jugera s'il est aberrant d'avoir l'avis qu'il est préférable d'avoir 2 agents dans un centre aéronautique plutôt qu'à Kerguelen.

### **Les mesures sociales (2014, et nouvelles grilles B et C, et CUT 2013, et certaines ITS à revaloriser pour les TSI en sortie d'école)**

Les négociations concernant les mesures sociales 2014 devraient débiter après un cadrage par les ministères de l'Ecologie et du Budget qui sont nos tutelles.

Un point sera fait sur les mesures précédentes et l'ensemble des sujets relatifs à la rémunération.

Les agents techniques (TSM, ITM) ont reçu en février les fruits de la revalorisation de l'ITS.

Les personnels de catégorie B&C (administratifs et techniques) ont récemment vu leur grille modifiée (nous avons expliqué tout cela il y a quelques semaines [dans cet article](#)). Une modification

portant sur quelques points d'indice pour certains (déjà en paye nous indique la DRH), des réductions de durée dans les échelons, des reclassements dans les grilles. La DRH nous expose un point un peu plus compliqué : les conditions d'accès pour être éligible au grade de Chef Technicien sont modifiées. Il faut avoir atteint l'échelon 6 pour prétendre au grade CT ; entre 3 et 5 personnes parmi les TSI se sont inscrits à l'examen sans connaître ces conditions.

L'an passé, des agents ont réussi l'examen. Aujourd'hui, il faut déterminer qui sera nommé CT en priorité (l'enjeu est d'atteindre le grade un an plus tôt). Le p-dg ne partage pas l'avis des autres organisations syndicales qui considèrent que le « mérite », c'est l'ancienneté.

La CFDT-Météo parle d'autant plus librement qu'elle n'a pas de représentant en CAP TSM - ce qui est peut-être dommage ☹️ ♥ -. Nous soulignons qu'il faudrait définir justement le mérite et qu'« ordre de mérite » (tel que cela est rédigé dans l'arrêté) ne signifie pas nécessairement « ordre des notes obtenues à l'examen ». Le p-dg finit par indiquer que « *la CAP doit pouvoir apprécier le mérite de manière consensuelle* », et qu'il est d'accord pour en discuter.

L'arrêté concernant les fonctions CUT 2013 est encore dans les méandres des circuits de signatures ministériels (l'arbitrage du premier ministre (!) serait demandé). Le SPASMET en profite pour rappeler qu'il s'était opposé à cette revalorisation du corps des ITM.

L'arrêté sur les fermetures de centre qui permet d'ouvrir les droits aux primes de restructuration devrait paraître avant l'été, le p-dg indique qu'il presse le ministère en leur « *transmettant des témoignages sur des cas particuliers difficiles* » (ex. conjointe ayant perdu leur emploi).

La CGT souligne que certains TSI sortent de scolarité en conservant une ITS d'élève TSI, pendant 3 à 4 mois. Le p-dg comprend le souci et demande à la DRH de travailler sur le sujet.

L'alternative au CIAV - certainement un dispositif d'intéressement collectif - n'est pas encore décidée. La CFDT-Météo rappelle que le dernier CIAV payé est le CIAV 2011. Les agents concernés (ITM, TSM) attendent un déblocage en 2014 (estimé à 2 x 138 €).

Un bilan des revalorisations salariales 2013 sera proposé.

L'enveloppe à répartir en 2014 sera de 1,25 millions d'euros, dont 250 000 pour les « corps communs » (soit - 180 000 € par rapport à 2013, et - 330 000 par rapport à 2012).

## **En matière de gestion du personnel**

### **Point sur les chargés de recherche (CR) et directeurs de recherche :**

9 collègues à Météo-France sont chargés de recherche, affectés au CNRM et au CMS (DP).

Un projet de décret est présenté pour information (ayant été soumis à l'avis du CT ministériel, dans sa séance du 18 novembre 2013). Il a pour objet de fusionner les corps des chargés de recherche et de directeurs de recherche de l'équipement avec les corps homologues de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR).

La CGT rappelle que certains CR attendent des compléments de primes. Après explication par la DRH, le p-dg indique qu'il ajoute ce sujet à la liste des dossiers à voir avec la DGAFP.

### **Une première version de la charte de gestion des contractuels est présentée :**

La DRH rappelle les travaux autour de cette charte. Selon nous, elle a le mérite de recueillir en un document les références réglementaires. Nous relevons quelques défaut comme le fait de ne pas mentionner le droit à titularisation en cas de multi-employeurs, sur les renégociations de salaire (même si lorsqu'un agent est employé dans le cadre d'un contrat européen avec des ressources fixées à l'avance, l'exercice est sans doute plus difficile).

Cette charte, à la demande de Solidaires et de la CFDT-Météo, sera de nouveau discutée au prochain CT Météo-France.

## **Élections professionnelles (4 décembre 2014, composition des Comités Techniques)**

Seul vote durant cette réunion, il concerne le nombre de titulaires de sièges dans deux CT (celui de l'ENM et celui de la D2C) passe de 5 à 4. Quatre agents siègeraient donc devant les directeurs respectifs au lieu de 5.

Nous avons souligné qu'il est sans doute préférable qu'il y ait moins de personnes qui siègent mais plus motivées, plutôt que des agents qui seraient poussés à siéger du fait des décisions prises en CT Météo-France par des gens (nous, les élus) loin des services concernés.

Le p-dg souligne qu'il souhaite que la concertation locale vive au mieux et qu'elle permette un traitement local des pbs locaux. A un syndicat qui souhaite 5 sièges pour baisser la barre qui permet d'être élu, il répond « *c'est à vous de vous faire élire* », pas à l'administration de défaire, contraindre les critères pour...

## **Deux questions diverses ont concerné l'Outre-Mer :**

FO souligne des dysfonctionnements dans les évolutions de loyers des logements météo à la DIRAG. S'il est vrai qu'un agent se voit demander des arriérés, en revanche, la direction indique qu'elle n'en est pas responsable et que c'est France Domaine qui a mis du temps à fixer les montants. Il reste que la communication vers l'agent n'a pas été pleine et entière, ni empathique, semble-t-il.

Au-delà de ce cas particulier, le p-dg indique qu'il y a un sujet sur l'offre de logements en Outre-Mer et qu'il a chargé le DDOM d'y travailler.

La CFDT-Météo peut préciser que les règles de concession de logement sont en train d'évoluer ; des règles de gestion transitoire s'appliquent en l'attente d'un arrêté interministériel (qui fixera la liste des bénéficiaires de logements pour « nécessité de service (NAS) » et de logements en « convention d'occupation précaire avec astreinte »). Par ailleurs, des AOP (autorisation d'occupation précaire) fixent les conditions en matière d'autorisation d'occupation (ex. définir les charges des occupants).

Le cadre réglementaire pourrait être éclairci d'ici fin 2014.

## **Prise en charge d'A/R pour les concours et examens**

La CFDT-Météo est revenue sur une flagrante inégalité de traitement d'agents qui sont en poste en Outre-Mer (en l'occurrence en DIRPF, [pour les détails, voir ici](#)). A l'avenir, le p-dg semble partager notre avis qu'il faut porter une attention particulière aux demandes de prise en charge de transport pour participer à des oraux d'admission d'examens, y compris Outre-Mer. Les droits ne sont que d'un seul A/R par agent par an.

On est certes en pleine injonction contradictoire pour les chefs de service car s'il est de bon ton d'assurer une prise en charge, en revanche, les restrictions de budget sont vues d'un autre oeil. Ceci étant, nous sommes au mois de mars et l'exécution du budget en 2013 montre qu'il y a souvent des marges de manoeuvre. Pas la peine d'être plus royaliste que le roi.